



SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE SAINT JOHN

GUIDE DE PROGRAMME

NOVEMBRE 2025





CONTENU

Admissibilité.....	6
Dépenses admissibles.....	10
Catégories de subventions	11
Paliers de financement	12
Secteurs de subventions	14
Secteur des communautés inclusives	15
Secteur des communautés dynamiques	17
Secteurs des communautés vertes.....	19
Secteur des communautés mobilisées	21
Exigences des demandeurs	24
Évaluation et prix	25
Production de rapports	27
Glossaire	28
Annexes	31



INTRODUCTION

Le Programme de subventions communautaires est l'un des huit programmes de financement du Programme de subventions municipales de la Ville de Saint-Jean. Ces programmes sont administrés par Croissance et services communautaires.

L'objectif du Programme de subventions communautaires est simple : améliorer la qualité de vie et le bien-être social. Ce programme soutient les organisations à but non lucratif locales qui favorisent la mobilisation communautaire, promeuvent des communautés saines, actives et inclusives, soutiennent la diversité et l'accessibilité, et offrent des activités pour répondre aux besoins sociaux, culturels et récréatifs des résidents de Saint John.

Bref, ces organisations contribuent à des **COMMUNAUTÉS INCLUSIVES, MOBILISÉES, VERTES ET DYNAMIQUES** au sein de Saint John.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur d'autres possibilités de subventions et de financement pour le logement, le patrimoine bâti, les arts, les terrains d'utilité publique, l'embellissement et la croissance économique, consultez la section sur les subventions municipales du site Web de la Ville de Saint John.



QUI BÉNÉFICIE DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES?

Le programme de subventions communautaires a pour but de soutenir les activités et les services qui profitent à « notre communauté ». Ils devraient viser à être inclusifs pour tous, plutôt qu'exclusifs pour certains. Toutes les initiatives doivent répondre aux critères d'admissibilité et aux critères du secteur des subventions pour être admissibles. (voir Admissibilité pour plus de renseignements)

En plus des initiatives qui sont disponibles pour le grand public, les programmes, les projets, les services et les événements financés par le programme de subventions communautaires peuvent également être adaptés à l'âge, au sexe ou aux zones géographiques.

- les enfants et jeunes (de 0 à 17 ans); les familles
- les adultes (hommes, femmes, non binaires)
- les quartiers



LES « POPULATIONS CIBLES »

La Ville de Saint John reconnaît également et soutient de manière égale les « populations cibles ». Les populations cibles sont définies comme des personnes ou des groupes qui peuvent faire face à des obstacles supplémentaires à la participation et à l'accès aux services ou aux activités. Les subventions communautaires financent des initiatives visant à soutenir :

- les personnes âgées
- les personnes handicapées
- les membres des minorités visibles
- les nouveaux arrivants
- les peuples autochtones
- les personnes 2ELGBTQ+
- les citoyens à faible revenu
- les enfants et les jeunes à risque

Les subventions ne financent pas les programmes et initiatives destinés à soutenir des causes ou à aborder des comportements à risque, y compris, mais sans s'y limiter, les abus, les dépendances, le harcèlement, la réhabilitation criminelle, les services de la dette, la délinquance, la prévention des maladies, le jeu, l'itinérance, la santé mentale ou les services de counseling, l'activité sexuelle, le tabagisme, le suicide, la grossesse chez les adolescentes, le traitement des maladies, l'absentéisme.



ADMISSIBILITÉ

Pour que leur demande de subvention communautaire soit prise en compte, les demandeurs doivent répondre aux critères suivants tels que décrits dans la politique de subvention de la Ville de Saint John. D'autres critères d'admissibilité peuvent être appliqués à des secteurs spécifiques dans le Programme de subventions communautaires.

- Le demandeur est un organisme de bienfaisance enregistré à but non lucratif ou un donataire qualifié. Une preuve de statut actuel peut être demandée.
- Le demandeur doit avoir une structure de gouvernance définie qui rend certaines personnes responsables de l'utilisation de la subvention et des résultats escomptés.
- Le demandeur détient la majorité des opérations à l'intérieur des limites géographiques de la Ville de Saint John.
- Les résultats des demandeurs doivent bénéficier aux citoyens de Saint John et être évaluables.
- Le demandeur doit respecter la Charte canadienne des droits et libertés et promouvoir l'accès et les possibilités égales pour toutes les personnes.
- Le demandeur doit être en règle avec la Ville et ne pas avoir d'arriérés impayés auprès d'elle ni de rapports en suspens sur les résultats provenant de précédentes subventions.
- Le demandeur doit démontrer un besoin financier pour la subvention.



RELATION DE TRAVAIL RESPECTUEUSE

En soumettant une demande au Programme de subventions communautaires, le demandeur comprend et reconnaît que la Ville de Saint John décide de maintenir des relations de travail mutuellement respectueuses avec les bénéficiaires de subventions communautaires. En conséquence, la Ville, agissant raisonnablement, peut à sa seule discrétion rejeter l'admissibilité à cette subvention tout demandeur qui formule ou qui a formulé des commentaires publics que la Ville juge désobligeants, nuisibles ou embarrassants pour elle (y compris son personnel et ses élus) ou qui pourrait autrement avoir un impact négatif sur celle-ci.

Il est entendu que ce qui précède n'est pas destiné à limiter ou interdire toute bonne foi : 1) rétroaction, critique ou suggestion que le demandeur décide de fournir à la Ville; ou 2) discussion entre la Ville et le demandeur concernant la subvention, le processus de demande ou d'autres questions connexes.



Non admissibles

Voici ce qui n'est pas admissible à des subventions opérationnelles de projet ou d'événement :

- Organismes à but lucratif, personnes, autres ordres de gouvernement et clubs privés
- Organisations ayant des affiliations politiques
- Autres organismes gouvernementaux
- Bénéficiaires d'autres financements municipaux au cours de la même année civile
- Écoles publiques et privées; établissements d'enseignement postsecondaire
- Organismes et services de gestion de la dette
- Organisme et services de counseling
- Programmes offerts dans le cadre du cursus scolaire (de la maternelle à la 12^e année; postsecondaire)
- Activités destinées à promouvoir la foi, à participer au culte et/ou à faire avancer une doctrine religieuse.
- Toute dépense engagée avant la date de demande.
- Projets ou événements déjà réalisés avant la date de demande.
- Financement de déficits ou de dettes.



Non admissibles (suite)

- Anciens bénéficiaires de subventions qui n'ont pas soumis de rapports sur les résultats conformément à la politique.
- Anciens bénéficiaires de subventions qui, selon la Ville, ont tenu des propos publics qui nuisent à l'image de la Ville (y compris son personnel et ses élus)
- Financement d'initiatives en dehors des limites de la ville
- Demandes de parrainage
- Tournois de sports compétitifs; autres compétitions
- Conférences, symposiums, salons professionnels
- Prix, bourses, bourses d'études

Non admissibles à une subvention opérationnelle

Les organisations suivantes ne sont pas admissibles au financement opérationnel, mais peuvent demander des subventions pour des projets et/ou des événements :

- Organisations qui ont reçu un financement opérationnel pour deux (2) années consécutives ¹
- Organisations desservant une population ou une cause distincte en dehors des secteurs ou des populations cibles du Programme de subventions communautaires.
- Banques alimentaires; soupes populaires
- Églises ou institutions religieuses
- Résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée (sans but lucratif)

1. À partir de janvier 2026, les organisations qui ont reçu un financement opérationnel pendant deux (2) années consécutives ne seront pas admissibles à une troisième année de financement opérationnel. (c.-à-d., si le financement opérationnel était accordé en 2026 et en 2027, l'organisation est inadmissible en 2028.)



Dépenses admissibles

Les subventions communautaires peuvent compenser diverses dépenses pour aider les organisations à atteindre leurs objectifs. Cela s'applique aux subventions opérationnelles, de projet et d'événements.

- Loyer, bail, entreposage, stationnement
- Entretien des bâtiments et des propriétés
- Services publics
- Assurance
- Fournitures
- Équipement
- Services professionnels
- Marketing
- Biens de technologie de l'information
- Ressources humaines

Dépenses non admissibles

- Voyage
- Frais juridiques
- Conférences, salons professionnels, banquets, réunions
- Prix, bourses d'entretien, bourses d'études
- Campagnes de financement
- Études, sondages, répertoires
- Élaboration de programmes (contenu, guides, curriculum)
- Billets gratuits ou à prix réduit pour un événement
- Formation, développement professionnel
- Développement de sites Web ou d'applications
- Balados, production de radio ou de télévision



CATÉGORIES D'ATTRIBUTION

Des subventions communautaires sont disponibles dans trois catégories, selon les secteurs. Les organisations ne peuvent soumettre qu'une seule demande et choisir la catégorie souhaitée dans le secteur approprié. Les demandes multiples d'une même organisation ne seront pas étudiées.

Subvention opérationnelle

Soutient les coûts administratifs et d'entretien d'un organisme à but non lucratif admissible. Les subventions opérationnelles soutiennent la durabilité et non la dépendance.

Subvention de projet

Soutient une initiative à court terme ayant une date de début et de fin claire.

Subvention de projet

Soutient des événements qui promeuvent le bien-être, l'activité physique et de loisirs, la culture, la mobilisation sociale et/ou les célébrations communautaires.



PALIERES DE FINANCEMENT

Les paliers de financement offrent une gamme de subventions admissibles en fonction de la taille et de la portée des opérations, du projet ou de l'événement. Plus les opérations et la portée du demandeur sont importantes, plus le palier admissible est élevé.

La mise en œuvre d'un financement par paliers garantit que les demandes des demandeurs ne dépassent pas de manière significative les attentes et que les montants des subventions sont plus relatifs à la taille et à la capacité des demandeurs.

Le financement annuel n'est pas garanti. Les montants de financement maximum ne sont pas garantis.



Les paliers de financement dans le tableau ci-dessous représentent trois plages de demandes de financement. Les demandeurs doivent répondre aux exigences budgétaires minimales pour demander un montant dans le palier.

Exemples:

Demande de subvention opérationnelle : Si le budget de fonctionnement annuel du demandeur est inférieur à 100 000 \$, le demandeur n'est admissible qu'au financement de palier 1.

Demande de subvention pour un projet ou un événement : Si le budget total du projet ou de l'événement du demandeur est inférieur à 30 000 \$, le demandeur n'est admissible qu'au financement de palier 1.

PALIER S	opérationnel	projet	événement
Palier 1 De 1 000 \$ à 5 000 \$	Budget de fonctionnement annuel inférieur à 100 000 \$	Budget total inférieur à 30 000 \$	Budget total inférieur à 30 000 \$
Palier 2 De 5 000 \$ à 10 000 \$	Budget de fonctionnement annuel supérieur à 100 000 \$	Budget total supérieur à 30 000 \$	Budget total supérieur à 30 000 \$
Palier 3 De 10 000 \$ à 20 000 \$	Budget de fonctionnement annuel supérieur à 500 000 \$	Budget total supérieur à 75 000 \$	Budget total supérieur à 75 000 \$

* Pour être admissibles au financement opérationnel de palier 3, les demandeurs doivent démontrer un besoin financier. Les états financiers de l'année précédente sont requis avec la demande. Le Comité d'évaluation se réserve le droit d'attribuer un palier inférieur.



SECTEURS DE SUBVENTION

Les subventions communautaires sont divisées en quatre (4) secteurs de financement, chacun ayant son propre ensemble de résultats. Ces secteurs et résultats soutiennent les résidents, les groupes d'utilisateurs et les fournisseurs de services dans les parcs, le sport, les loisirs, les arts et la culture, ainsi que la communauté. Les secteurs de subvention reflètent les domaines desservis par la division des services communautaires de la Ville de Saint John.

Les secteurs de financement des subventions communautaires servent à soutenir des programmes, des services, des événements et des projets qui élargissent des services communautaires. Ils cadrent également avec le plan stratégique de la Ville et les priorités du Conseil.

Les quatre secteurs de subvention sont les suivants :

- SUBVENTION POUR UNE COMMUNAUTÉ INCLUSIVE
- SUBVENTION POUR UNE COMMUNAUTÉ DYNAMIQUE
- SUBVENTION POUR UNE COMMUNAUTÉ VERTE
- SUBVENTION POUR UNE COMMUNAUTÉ MOBILISÉE



SECTEUR DES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES

But

Pour améliorer l'accessibilité, la diversité, l'équité et l'inclusion et renforcer le sentiment d'appartenance des résidents.

Description

Ce secteur soutient des programmes, des services, des projets et/ou des événements spécifiquement conçus pour améliorer le bien-être de populations cibles spécifiques qui peuvent éprouver des désavantages ou se heurtent à des obstacles.

Résultats escomptés

- Créer une communauté accueillante
- Améliorer le bien-être des populations particulières
- Améliorer l'accessibilité, la diversité, l'équité et l'inclusion
- Accroître la mobilisation sociale

Priorités

- Personnes handicapées
- Membres des minorités visibles
- Peuples autochtones
- Personnes 2ELGBTQIA+
- Faible revenu
- Personnes



Admissibilité

Ouvert aux organisations qui :

- Sensibilisent les gens aux services équitables et plaident en faveur de ceux-ci
- Promeuvent l'accès aux ressources, aux programmes et aux services communautaires
- Fournissent des programmes, des ressources et des services de soutien pour les populations cibles
- Fournissent des programmes et des services d'établissement des nouveaux arrivants
- Développent ou perfectionnent des compétences pour le travail, l'apprentissage ou la vie.
- Offrent des occasions de sensibilisation et d'apprentissage multiculturels
- Offrent des occasions d'autonomiser les personnes, d'accroître la confiance et l'indépendance.

Catégories de subventions disponibles

- Financement opérationnel
- Projet

(Pour les subventions d'événements, reportez-vous à la subvention pour une communauté mobilisée)

Mots-clés

Accès, diversité, incapacités, équité, ethnicité, genre, autochtone, faible revenu, minorité, nouveaux arrivants, race, personnes âgées



SECTEUR DES COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES

But

Promouvoir, préserver et valoriser l'art, la culture et le patrimoine locaux.

Description

Ce secteur soutient les organisations qui exploitent un lieu pour la promotion, la préservation et la célébration de l'art local (visuel, littéraire, médiatique et de la scène), de l'histoire et du patrimoine

Résultats escomptés

- Accroître la sensibilisation, l'accès, l'appréciation et la célébration de l'art, de la culture et du patrimoine locaux.
- Accroître les occasions pour les artistes et les interprètes de se développer et de prospérer.
- Renforcer le secteur des arts et de la culture à Saint John

Priorités

- Organisations artistiques
- Écoles d'art
- Aires de galerie et d'exposition
- Salles de spectacle
- Studios
- Musées



Admissibilité

Ouvert aux organisations qui :

- Exposent et interprètent des articles ayant une importance artistique, culturelle ou historique significative
- Fournissent un espace pour que les artistes et les interprètes développent et présentent leurs talents (professionnels et non professionnels).
- Offrent des possibilités éducatives pour en apprendre davantage sur l'art, la culture, l'histoire et le patrimoine locaux.

Catégories de subventions disponibles

- Financement organisationnel

Pour les subventions de projets artistiques et d'événements, veuillez vous reporter au Programme de financement des arts communautaires.

Pour le patrimoine bâti, veuillez vous reporter aux subventions au patrimoine.

Mots-clés

Art, artiste, culture, patrimoine, histoire, musée, artistes, préserver, promouvoir, théâtre, tradition



SECTEUR DES COMMUNAUTÉS VERTES

But

Pour promouvoir l'utilisation, la préservation et la durabilité des parcs, sentiers et espaces verts existants ainsi que l'embellissement des espaces publics.

(Pour les nouveaux développements, veuillez vous reporter aux subventions pour les terrains d'utilité publique.)

Description

Ce secteur soutient des programmes, des services, des projets et/ou des événements qui offrent des occasions de découvrir, d'explorer, d'embellir et de préserver nos espaces verts locaux.

Résultats escomptés

- Accroître l'accès, l'appréciation et l'utilisation des parcs, des sentiers et des espaces verts.
- Accroître la gestion environnementale
- Embellir les espaces publics
- Promouvoir la biodiversité
- Promouvoir l'agriculture durable

Priorités

- Associations de parcs et de sentiers
- Associations de loisirs
- Associations environnementales



Admissibilité

Ouvert aux organisations qui :

- Offrent des occasions de découvrir, d'explorer, d'embellir et de préserver les parcs, les sentiers et les espaces verts existants.
- Restaurent, préservent, protègent et/ou entretiennent les espaces verts
- Embellissent les espaces publics
- Promeuvent la biodiversité

Catégories de subventions disponibles

- Financement organisationnel
- Projet
- Événement

Mots-clés

Embellissement, biodiversité, nettoyage, environnement, faune, flore, jardin, vert, nature, parcs, plantation, préservation, protection, recyclage, restauration, durable



SECTEUR DES COMMUNAUTÉS MOBILISÉES

But

Améliorer le bien-être individuel et communautaire grâce à la participation à des activités sportives, récréatives, culturelles et communautaires.

Description

Ce secteur soutient des projets ou des événements destinés à attirer la participation, à améliorer l'accès et à éliminer les obstacles aux possibilités de sport, de loisirs, de bien-être et de mobilisation communautaire.

Résultats escomptés

- Accroître la sensibilisation, l'accès et la participation aux activités récréatives.
- Accroître l'appréciation et la célébration de la culture et du patrimoine
- Promouvoir Saint John comme une communauté accueillante
- Accroître l'accessibilité, la diversité, l'équité et l'inclusion

Priorités

- Célébrations culturelles
- Événements et projets accessibles
- Clubs de loisirs
- Apprentissage du jeu
- Journées communautaires
- Jeux d'amitié
- Célébrations de jours de fête (non confessionnels)



Admissibilité

Ouvert aux organisations qui :

- Offrent de nouvelles et uniques occasions d'accéder au sport, aux loisirs et/ou aux activités culturelles.
- Organisent des événements qui célèbrent la communauté
- Offrent des activités de groupe de loisirs et de perfectionnement de compétences qui encouragent la mobilisation sociale.

Catégories de subventions disponibles

- Projet
- Événement

Mots-clés

Célébrations, communauté, culturel, divertissement, foire, festival, journée de plaisir, jeux, vacances, apprendre à, loisirs, quartier, récréation

SECTEURS DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

CATÉGORIES ET PALIERS	SECTEUR DES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES	SECTEUR DES COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES	SECTEUR DES COMMUNAUTÉS VERTES	SECTEUR DES COMMUNAUTÉS MOBILISÉES
FINANCEMENT OPÉRATIONNEL	✓	✓	✓	
PROJET	✓		✓	✓
ÉVÈNEMENT			✓	✓
PALIER 1	✓	✓	✓	✓
PALIER 2	✓	✓	✓	✓
PALIER 3	✓	✓	✓	✓



EXIGENCES DES DEMANDES

Le Programme de subventions communautaires est offert annuellement sous réserve de l'approbation du budget de fonctionnement par le Conseil municipal de Saint John. Cela a lieu généralement vers la mi-décembre de chaque année. À la suite de l'approbation du budget, le personnel lance l'appel de demandes pour les subventions communautaires.

Les avis publics sont diffusés par les canaux de communication traditionnels de la Ville, qui comprennent un avis aux médias locaux, des notifications par courriel et une publication sur le site Web. Les demandeurs sont encouragés à s'inscrire pour recevoir des notifications par courriel. Visitez la section Nouvelles à www.saintjohn.ca/fr.

Les demandes sont disponibles sur le site Web de la Ville de Saint John. La date limite pour soumettre les demandes dûment remplies est le 31 janvier. Les demandes tardives ou incomplètes ne seront pas étudiées.

Un budget complet doit accompagner le formulaire de demande en ligne ou être soumis par courriel avant la date limite.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services communautaires au (506) 658-4455 ou à grants@saintjohn.ca.



ÉVALUATION ET PRIX

Le Programme de subventions communautaires est administré par le personnel des Services communautaires qui vérifie l'admissibilité de chaque demande. Un comité d'évaluation est responsable de l'évaluation des demandes.

Une fois que l'admissibilité et la vérification de toutes les demandes sont soumises, les membres du Comité d'évaluation examinent chaque demande. Une matrice d'évaluation génère une note pour chaque demandeur. Les notes sont fondées sur les considérations clés suivantes :

- histoire, forces et structure organisationnelles
- besoin financier et durabilité
- répercussions communautaires

Le Comité d'évaluation discute de chaque demande afin de déterminer le montant de l'attribution du financement en fonction du budget disponible.



Le Comité d'évaluation soumet ses recommandations pour les attributions de subventions dans un rapport au Conseil municipal de Saint John. Le Conseil doit approuver les recommandations du rapport avant que le financement ne soit accordé.

Tous les demandeurs seront informés de l'état de leurs demandes après l'approbation du Conseil.

Avant le versement du paiement, un protocole d'entente (PE) convenant aux modalités de financement doit être signé par un signataire autorisé qui est légalement habilité à agir au nom de l'organisation. Voir l'annexe



PRODUCTION DE RAPPORTS

Les bénéficiaires de subventions doivent soumettre un rapport de résultats à la fin du projet, de l'événement ou des opérations annuelles. Le rapport de résultats confirme la réalisation des programmes, des services, des projets et des événements associés à la demande et à l'octroi de subventions. Des preuves des activités réalisées associées à la subvention ainsi que la reconnaissance imprimée et numérique du soutien financier de la Ville de Saint John doivent également être incluses.

Tout bénéficiaire de subvention qui n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs énoncés dans son formulaire de demande, ou qui n'est pas en mesure de dépenser l'intégralité des fonds de la subvention, doit retourner les sommes non utilisées.



GLOSSAIRE

Subvention Une somme d'argent destinée à financer des programmes ou des projets visant à atteindre des résultats précis qui cadrent avec les priorités de la Ville et les objectifs de la subvention. Le financement s'accompagne de lignes directrices, de conditions et d'exigences en matière de rapports.

Commandite Une somme d'argent pour soutenir des événements ou des initiatives à court terme en échange de fins promotionnelles. Les fonds sont distribués sans lignes directrices ni rapport requis. (Veuillez communiquer avec le greffier de la Ville pour toutes les demandes de parrainage.)

Obstacle Tout ce qui limite l'accès complet ou la participation à un programme, un service ou un événement. (c.-à-d. les frais, le transport, la langue).

Priorités du Conseil Domaines d'intervention pour que la Ville de Saint John croisse, prospère et serve notre communauté : Croissance, Écologie, Appartenance, Déplacements et Rendement.

Paliers de financement Disponibles en fonction de la taille et de la portée du demandeur; ils sont déterminés par le budget opérationnel total.

Catégories de subventions Trois domaines auxquels les fonds de subvention peuvent être appliqués : opérations, projets et événements.



Secteurs de subvention Quatre domaines ciblés pour le financement de subventions, chacun ayant son propre objectif et ses propres résultats escomptés : Subvention pour une communauté inclusive, subvention pour une communauté dynamique, subvention pour une communauté verte, subvention pour une communauté mobilisée

Initiation Activité visant à attirer et à enseigner aux nouveaux participants

Matrice Outil utilisé par le Comité d'évaluation pour aider à déterminer les subventions accordées aux bénéficiaires retenus. Elle prend en compte la structure organisationnelle, le besoin financier, la portée et l'impact.

PE (protocole d'entente) Un accord qui doit être signé par les bénéficiaires de subventions retenus. Le bénéficiaire doit accepter les modalités avant que le financement de la subvention ne soit versé.

Rapport sur les résultats Rapport requis à la fin de l'année ou à l'achèvement d'un projet ou d'un événement. Doit tenir compte de la façon dont l'argent de la subvention a été dépensé et des résultats obtenus.

Donataire qualifié Un organisme autorisé à délivrer des reçus fiscaux officiels. Il servira d'organe de gouvernance pour assumer les responsabilités financières d'un événement ou d'un projet qui n'a pas d'association officielle.



Écart de service Une absence ou une iniquité reconnue dans la prestation de services. Cela peut souvent se rapporter au genre, à l'accessibilité, à la langue ou à tout obstacle qui limite la capacité d'une personne à participer. Dans le domaine des loisirs, un exemple serait l'absence d'un sport donné pour les filles ou les femmes. Une organisation qui agit en tant que fournisseur de services unique à Saint John comble une lacune dans les services.

Target population Citoyens ou groupes priorisés par les Services communautaires qui peuvent faire face à des obstacles supplémentaires à la participation ou à l'accès à des services : Personnes en situation de handicap, membres d'une minorité visible, nouveaux arrivants, Autochtones, personnes 2ELGBTQ+, personnes âgées, citoyens à faible revenu.

Participant unique Personne distincte impliquée dans une activité ou un groupe spécifique, comptant chaque personne une seule fois, peu importe le nombre de fois où elle a pu participer à l'activité. Cela indique le nombre total de personnes différentes impliquées, et non le nombre total de fois où elles ont participé.

Demande de subvention communautaire de la Ville de Saint John 2026

(Le présent document sert d'exemple d'ébauche. Les demandes sont administrées en ligne à saintjohn.ca.)

Section 1 Informations sur le demandeur et l'organisation

Demandeur

(si différent de l'organisation)

Projet ou événement

(le cas échéant)

Organisation

Nom de la personne-ressource

Téléphone

Courriel

Statut

- Organisme de bienfaisance enregistré
- Organisme sans but lucratif enregistré
- Donataire reconnu
(c'est-à-dire, s'associant avec un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance à des fins de subvention)

Années d'opération

- Plus de 5 ans
- De 0 à 4 ans
- Sans objet

Structure

- L'organisation est régie par un conseil d'administration.
- L'organisation, le projet ou l'événement est régi par un comité.
- Sans objet

Noms et rôles du Conseil ou du Comité (le cas échéant)

Sélectionnez la réponse qui décrit le mieux le demandeur ou l'organisation :

- Le demandeur opère exclusivement avec des bénévoles.
- Le demandeur opère avec 1 employé rémunéré.
- Le demandeur opère avec 2 à 4 employés rémunérés.
- Le demandeur opère avec 5 employés rémunérés ou plus.

Section 2 – Répercussions communautaires

Décrivez brièvement la mission et les objectifs de votre organisation.

Décrivez brièvement votre projet ou événement et ce qu'il vise à accomplir. (le cas échéant)

Vos services, programmes, projets ou événements comblent-ils un besoin spécifique à Saint John?

- Non/Sans objet
- Oui

Si oui, veuillez décrire :

Lequel des résultats suivants visez-vous à atteindre? Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.

- Embellir les espaces publics
- Autonomiser les individus, accroître la confiance et l'indépendance.
- Améliorer l'accessibilité, la diversité, l'équité et l'inclusion
- Améliorer le bien-être des populations particulières
- Accroître l'accès, l'appréciation et l'utilisation des parcs, des sentiers et des espaces verts.

- Accroître l'appréciation et la célébration de la culture et du patrimoine
- Augmenter la sensibilisation, l'accès et la participation aux activités récréatives ou de loisirs.
- Accroître la sensibilisation, l'accès, l'appréciation et la célébration de l'art, de la culture et du patrimoine locaux.
- Augmenter les opportunités pour les artistes et les interprètes de se développer et de prospérer.
- Augmenter les compétences pour le travail, l'apprentissage ou la vie.
- Augmenter l'engagement social.
- Promouvoir la biodiversité.
- Promouvoir la gestion environnementale.
- Promouvoir Saint John comme une communauté accueillante.
- Promouvoir l'agriculture durable.

Portée

Le financement pour votre organisation, projet ou événement soutiendra :

- Des activités conçues pour bénéficier à des personnes ou à de petits groupes ciblés
- Des activités conçues pour bénéficier à un groupe de résidents de taille modeste ayant des besoins et/ou des intérêts communs, OU à un quartier ou une communauté géographique spécifique
- Des activités visant à attirer l'intérêt du public à l'échelle de la ville et à permettre une participation publique sans restrictions

Votre organisation, projet ou événement a l'intention de servir :

- Jusqu'à 99 participants uniques par an
- Entre 100 et 499 participants uniques par an
- Plus de 500 participants uniques par an

Section 3 – Sélection des subventions et résultats

Veillez indiquer le secteur et la catégorie de subvention pour lesquels vous présentez une demande. Consultez le Guide du programme pour obtenir de l'aide. (Les organisations ne peuvent demander qu'une seule subvention par secteur.)

Subvention pour une communauté inclusive

Financement organisationnel

Projet

Pour les subventions d'événements, veuillez consulter la « Subvention pour une communauté mobilisée »

Subvention pour une communauté dynamique

Financement organisationnel

Pour les subventions d'événements et de projets, veuillez consulter : « Programmes des financements des arts »

Subvention pour une communauté verte

Financement organisationnel

Projet

Événement

Veuillez également consulter la « subvention pour les terrains d'utilité publique »

Subvention pour une communauté mobilisée

Projet

Événement

Considérez l'objectif et les résultats de la subvention que vous avez sélectionnée. Décrivez comment vos services, programme(s), projet ou événement servent cet objectif. Comment le financement par subvention vous aidera-t-il à atteindre un ou plusieurs des résultats souhaités?

Section 4 – Finances

Indiquez le montant de subvention demandé

Paliers de financement

- Niveau 1 Jusqu'à 5 000 \$ (financement organisationnel, projet, événement)
- Niveau 2 De 5 000 \$ à 10 000 \$ (financement organisationnel, projet, événement)
- Niveau 3 De 10 000 \$ à 20 000 \$ (financement organisationnel, projet, événement)

- Je reconnais que les demandes de subvention opérationnelle de niveau 3 nécessitent la soumission des états financiers de l'année précédente.

Budget de fonctionnement annuel

Indiquez la fourchette de budget de fonctionnement qui décrit le mieux votre **BUDGET ANNUEL TOTAL**.

(Ceci est le budget global des revenus et des dépenses de votre organisation, y compris le financement lié aux subventions de projet, etc.)

- en dessous de <100 000 \$ OU budget de projet/événement en dessous de <30 000 \$
- dépasse 100 000 \$< OU le budget du projet/de l'événement dépasse 30 000 \$<
- dépasse 500 000 \$< OU le budget du projet/de l'événement dépasse 75 000 \$<

Veillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre budget proposé :

- Les revenus comprennent d'autres fonds de subvention.
- Les revenus comprennent des fonds de commandite.
- Les revenus comprennent les fonds de collecte de fonds ou des fonds donnés.
- Les revenus comprennent les ventes (frais, adhésions, billets, etc.)

Budget prévisionnel

Veillez remplir le modèle de budget suivant. Assurez-vous d'inclure des revenus et des dépenses détaillés. Vous pouvez télécharger votre propre version si vous le souhaitez.

REVENUS		DÉPENSES	
Source	Montant	Article	Montant
REVENUS TOTAUX		DÉPENSES TOTALES	

- Je certifie par la présente que, à ma connaissance, les informations fournies sont vraies et exactes.

- Rempli par :